



81600

Tél. : 05 63 33 01 43
Fax : 05 03 81 59 33

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 MAI 2021

Nombre de conseiller en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers absents : excusés : 3

Date de la convocation : 07/06/2021

L'an deux mille vingt et un,

Le 15 juin, à vingt heure trente,

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans la salle communale afin de respecter les mesures barrière, sous la présidence de Monsieur BAULÈS Jean-François, Maire.

Étaient présents : BAULES J-F - DUBIETZ P. - SERRUS T. - DAVOINE DERREVEAUX C. - COMMINAL F. - CENEDESE A. - BEAUFOUR A.. — HABONNEAU R. - GAILLARD C. - BELMONTE M.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés :

Étaient absents ayant donné procuration : DOS REIS P. (à DUBIETZ Ph.) MALBERT D. - DELLUC J-L- CAMALET M

M. COMMINAL F. a été élu secrétaire de séance.

20h30 : M. Le Maire ouvre la séance.

Il propose à l'assemblée l'ajout d'1 point non inscrit à l'ordre du jour :

- L'admission en non-valeur de dettes anciennes.

L'assemblée accepte le rajout de ces points à l'unanimité.

Le compte rendu de la séance du 18 mai 2021 est soumis à approbation : M. HABONNEAU indique qu'il convient de préciser dans le paragraphe 3 que « ...le gérant sera rémunéré sur la base d'un SMIC **hotelier**... ». L'assemblée valide cette précision et le compte-rendu est approuvé ainsi à l'unanimité.

1- ADMISSION EN NON VALEUR (DELIBERATION 2021/017)

M. Le Maire informe l'assemblée de la proposition de M. le Trésorier (courrier explicatif du 07 Juin 2021) d'admettre en non-valeur des dettes datant de 2010 à 2017 pour un montant de 352.09 €.

Il s'agit de dettes de cantine ou assainissement qui, malgré les relances et poursuites effectuées par le trésor public n'ont pas abouti.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Voix POUR : 13

ABSTENTION : 0

Voix CONTRE : 0

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recettes :

- n° de liste 4734700412 pour un montant de 352.09 €

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

2- AVIS SUR L'ADOPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE TÉCOU (DELIBERATION 2021/018)

M Le Maire rappelle que c'est la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet qui est compétent en matière d'urbanisme.

A la demande de la commune, elle a procédé à une modification simplifiée du PLU en janvier 2021 afin de :

- Corriger d'une erreur matérielle (intégrer une habitation autorisée juste avant l'approbation du PLU afin de permettre des extensions et annexes à l'habitation,

- Permettre l'aménagement des zones AU1 en fonction de l'unité foncière ou en fonction d'une surface minimum d'opération,
- Faire des corrections mineures du règlement écrit afin de faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme et d'adapter certaines règles à des situations particulières ou locales.

La procédure arrive à son terme et nécessite l'approbation par la commune de cette modification simplifiée n°1 du PLU.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

Voix Pour : 13

Voix Contre : 0

Abstention : 0

EMET un avis favorable sur l'adoption de cette modification simplifiée n°1 par le conseil de communauté.

3- AVIS DE LA COMMUNE POUR L'ADHÉSION DE 8 COMMUNES AU SERVICE PUBLIC DECI DU SMAEP DU GAILLACOIS (DELIBERATION 2021/019)

Monsieur le maire explique à l'assemblée que 8 communes demandent leur adhésion au service public DECI du SMAEP du Gaillacois (Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable).

Il s'agit des communes de Puybegon – Saint Urcisse – La Sauzière Saint-Jean – Mézens – Loupiac - Brens – Montgaillard et Peyrole.

Afin d'être validée, cette demande doit recueillir un avis favorable des communes et EPCI déjà adhérente.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de valider cette proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Voix Pour : 13

Voix Contre : 0

Abstention : 0

EMET un avis favorable pour l'adhésion des communes de Puybegon – Saint Urcisse – La Sauzière Saint-Jean – Mézens – Loupiac – Brens - Montgaillard et Peyrole.

Mme VELIN C. rejoint l'assemblée à 21h.

4- ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA MJC DE TÉCOU (DELIBERATION 2021/020)

M. Le Maire fait part à l'assemblée que la demande de subvention de la MJC étant parvenue postérieurement à la dernière séance, elle n'a pas pu délibérer lors du dernier conseil. La commission Vie Quotidienne avait d'ores et déjà validé l'attribution d'une subvention d'un montant identique à celui de l'année passée.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

Voix Pour : 13

Voix Contre : 0

Abstention : 1

DECIDE l'attribution de subvention à la MJC comme suit pour l'année 2021 :

ASSOCIATION	SUBVENTION ATTRIBUÉE (€)
MJC	1700.00 €

5- ATTRIBUTION MARCHÉ « CRÉATION D'UN CAFÉ RESTAURANT MULTISERVICES OPÉRATION 1000 CAFÉS » (DELIBERATION 2021/021)

M. Le Maire indique que l'appel d'offres a donné lieu à 45 offres remises.

Les offres ont fait l'objet d'une analyse par le maître d'œuvre (M. Albinet architecte).

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 8 Juin 2021 et a validé les propositions du maître d'œuvre.

M. Maire précise que toutes les options envisagées ont pu être intégrées sans dépasser le budget prévisionnel à savoir :

- L'ajout d'un escalier extérieur,
- Une pergola pour la terrasse exposée plein sud,

M. Maire propose à l'assemblée de suivre l'avis de la commission d'appel d'offre et d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

LOTS	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT (€)
1 - GROS OEUVRE	ALAIN DIAS ET FILS	252 872.65
02 - CHARPENTE BOIS/COUVERTURE/ ZINGUERIE	PROBAT Constructions	45 900.00
03 - ETANCHÉITÉ	SEVESTRE STEPHANE	17 100.00
04 - MENUISERIE EXTERIEURE	CP ENTREPRISE	51 800.00
05 - SERRURERIE	VERDIER Robert et Yannick	55 939.00
06 - PLATRERIE	MASSOUTIER	57 300.00
07 - MENUISERIES INTERIEURES	SCOP ARL FLAGEAT	28 334.75
08 - REVETEMENT	C.L. S	16 629.04
09 - REVETEMENT DE SOLS SOUPLES	REY - SOL CONFORT	7 867.25
10- PEINTURES	TARROUX ET FILS	9 996.00
11 - CHAUFFAGE/VENTILATION/PLOMBERIE	ALBI CHAUFFAGE	50 820.00
12 - ELECTRICITÉ	BAGES-ESTADIEU	56 000.00
13 - TRAITEMENT DE FACADES	PEDRO-BAT	40 766.33
14 - VRD	SARL ENTREPRISE BOUSQUET	58 329.00
15 - EQUIPEMENTS DE CUISINE	NON ATTRIBUÉ ET RELANÇÉ POUR ADAPTATION TECHNIQUE	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Voix Pour : 14

Voix Contre : 0

Abstention : 0

DECIDE l'attribution des lots comme cité ci-dessus.

AUTORISE Mr. le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

M. Maire précise que les services de l'état ont d'ores et déjà confirmé leur accompagnement financier sur ce projet. L'attribution de cette subvention (DETR) se décomposera en 2 tranches. La notification de la 1^{ère} tranche est effective : 40% de 475 851€ de dépense subventionnable, soit 190 340 €.

M. HABONNEAU demande s'il ne serait pas opportun de relayer l'information relative au recrutement du gérant du café restaurant dans la presse locale.

M. le Maire rappelle que toute candidature doit passer par le site 1000 cafés.fr.

6- DIVERS

SALLE MULTICULTURELLE

Le chantier se termine.

L'identité de la salle sera orientée « BLUES ».

5 évènements annuels avec des artistes de renommée internationale sont d'ores et déjà prévus et pourraient se dérouler comme suit :

- Octobre : Inauguration
- Novembre : Nuit du BLUES
- Mars : 2^{ème} nuit du BLUES
- Avril : 3^{ème} nuit du BLUES
- Mai/Juin (weekend de pentecôte) : Festival sur 2 jours

Une réflexion sur le nom de la salle et le logo est en cours ainsi que sur le règlement intérieur et contrats de location...

Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h45.